



CONCOURS DES VINS à ORANGE

Les Eaux de Vie de Marc des Côtes du Rhône ou Marc des Côtes du Rhône
Les Eaux de Vie de Vin des Côtes du Rhône ou Fines des Côtes du Rhône

CONDITIONS D'ADMISSION

ARTICLE 1

Les Eaux de Vie de Marc des Côtes du Rhône ou Marc des Côtes du Rhône et Eaux de Vie de Vin des Côtes du Rhône ou Fines des Côtes du Rhône seront présentées par l'opérateur.

Ces dénominations de vente peuvent être complétées par une dénomination géographique complémentaires (ex : Châteauneuf du pape, Gigondas...)

Elles doivent être présentées en bouteille et doivent être prêtes à la consommation.

Les mentions de Vieillessement prévues sont :

« Eau de Vie de Marc des Côtes du Rhône » ou « Marc des Côtes du Rhône » :

- mention « blanc » pour des Eaux de Vie de Marc non vieilles sous-bois ;
- mention « vieux », pour des Eaux de Vie de Marc vieilles au moins 5 ans sous-bois ;
- mention « hors d'âge » pour des Eaux de Vie de Marc vieilles au moins 10 ans ;
- mention de l'année de distillation pour des Eaux de Vie de Marc vieilles au moins 10 ans.

« Eau de Vie de Vin des Côtes-du-Rhône » ou « Fine des Côtes du Rhône » :

- mention « blanche » pour des Eaux de Vie de Vin non vieilles sous-bois ;
- mention « vieille » pour des Eaux de Vie de Vin vieilles au moins 5 ans ;
- mention « hors d'âge », pour des Eaux de Vie de Vin vieilles au moins 10 ans ;
- mention de l'année de distillation pour des Eaux de Vie de Vin vieilles élevées en récipient en bois au moins 10 ans.

En fonction des conditions d'élevage, l'indication géographique distingue deux types de produits : l'Eau de Vie de Marc blanche et l'Eau de Vie de Marc vieillie sous-bois.

ARTICLE 2

Les échantillons présentés devront provenir d'un lot homogène commercialisable d'un volume minimum de 100 litres pour les Eaux de Vie de Marc et Eaux de Vie de Vin des Côtes-du-Rhône.

Sont admis à concourir les Eaux de Vie en bouteilles prêtes à la consommation bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée ou réglementée, ou d'une dénomination géographique.

Toutes ces Eaux de Vie doivent avoir un titre alcoométrique au minima de 40 % vol.

Les Eaux de Vie doivent avoir été distillées et élevées en France. Tout échantillon présenté est représentatif du lot auquel il appartient. Le participant atteste sur l'honneur la représentativité des échantillons sur son bulletin d'inscription.

Dans chaque catégorie d'Eau de Vie admise à concourir, il est requis la participation d'au moins 3 échantillons appartenant bien à la même catégorie et provenant de 3 professionnels différents. Si dans une catégorie le nombre de concurrents ou le nombre de produits est inférieur à trois au moment des inscriptions, la catégorie peut être soit supprimée soit regroupée sur décision du Commissaire Général du Concours. Les échantillons concernés peuvent également être inscrits dans une catégorie générique.

ARTICLE 3

Tout participant devra adresser :

- Un bulletin d'inscription qui permet l'identification précise et complète du participant (nom d'exploitation - dénomination - marque - adresse – N° SIRET etc.)
- la fiche d'inscription qui permet l'identification de chaque lot présenté
- la fiche de règlement.
- un bulletin d'analyse du lot de bouteilles.

Devront être mentionnés sur le bulletin d'analyse, les paramètres analytiques suivants :
Titre alcoométrique acquis déterminé à 20° C suivi du symbole % vol.

Chaque rapport d'analyse, un par échantillon présenté, devra être signé de l'œnologue ou du responsable de laboratoire.

Document officiel, aucun rajout manuel ne sera toléré.

ARTICLE 4 – Modalités de prélèvement

Les échantillons d'Eau de Vie sont composés de 2 bouteilles de 37.5 cl minimum.

Ils sont prélevés dans le stock commercialisable du concurrent par un agent mandaté par le Concours des Vins à Orange, qui les met sous scellé.

Ne sont admises que les bouteilles habituellement en usage. Les échantillons doivent comporter l'étiquette commerciale ainsi que l'étiquette de prélèvement apposée par l'agent préleveur.

Les échantillons sont acheminés sous la responsabilité du concurrent, à ses frais.

ARTICLE 5 – Conditions de dégustation

La dégustation à l'aveugle des Eaux de Vie se fait au verre.

Le service est effectué par une personne désignée par l'organisateur du Concours.

ARTICLE 6

Les Eaux de Vie proposées à la dégustation du jury sont présentées dans des conditions garantissant l'anonymat des échantillons.

Les bouteilles restantes, hors échantillon témoin, seront la propriété des organisateurs du concours et ceux-ci pourront en disposer librement.

ARTICLE 7

Les jurés seront choisis parmi toutes les personnes qualifiées faisant acte de candidature.
Chaque jury sera composé d'au moins trois personnes dont les 2/3 au moins sont des dégustateurs compétents dont un Président.
Un compétiteur membre du jury ne pourra juger ses Eaux de Vie.

ARTICLE 8

Le Concours des Vins à Orange délivre aux lauréats un document précisant le nom du Concours, la catégorie dans laquelle Les Eaux de Vie de Marc des Côtes du Rhône ou Marc des Côtes du Rhône et Eaux de Vie de Vin des Côtes du Rhône ou Fines des Côtes du Rhône a concouru, la nature de la distinction attribuée, les éléments permettant d'identifier Les Eaux de Vie de Marc des Côtes du Rhône ou Marc des Côtes du Rhône et Eaux de Vie de Vin des Côtes du Rhône ou Fines des Côtes du Rhône, le volume déclaré ainsi que les nom et adresse du détenteur.
Ce Document peut se décliner sous forme d'attestation et/ou de diplôme.

Des macarons représentatifs des distinctions attribuées pourront être appliqués sur les bouteilles et seront disponibles seulement auprès du bureau du Concours des Vins à Orange.
Le macaron, propriété du Concours des Vins à Orange, a fait l'objet d'un dépôt de marque avec les droits afférents à cette marque.
Seul ce macaron, doté d'un système de sécurisation qui le rend infalsifiable, pourra représenter une récompense attribuée par le Concours des Vins à Orange.
Sa reproduction sur tarifs, documents publicitaires, Internet... est réglementée.
Toute utilisation frauduleuse de macarons peut donner suite à des poursuites à l'encontre du producteur et de son imprimeur.

Les organisateurs du Concours mettent en place un dispositif de contrôle interne, ce contrôle est sous la responsabilité du Commissaire Général du Concours, qui à ce titre, vérifie les déclarations sur l'honneur fournies par les membres du jury ainsi que les correspondances entre les feuilles de prélèvements, les bulletins d'analyses et les fiches d'inscription des Eaux de Vie de Marc des Côtes du Rhône ou Marc des Côtes du Rhône et Eaux de Vie des Côtes du Rhône ou Fines des Côtes du Rhône.

Le règlement du Concours est consultable sur le site du Concours : <http://www.concoursdesvins.fr>

Les résultats du Concours pourront être consultés le lundi suivant le Concours sur notre site
<http://www.concoursdesvins.fr>

NE PAS AGRAFER

73^{ème} CONCOURS DES VINS à ORANGE
Organisé par l'Association du Concours des Vins à Orange

7 et 8 Février 2025

BULLETIN D'INSCRIPTION – EAUX DE VIE

A RETOURNER PAR COURRIER

AU PLUS TARD LE JEUDI 12 DECEMBRE 2024

NOM DE L'ENTREPRISE :

NOM DE L'EXPLOITATION :

N° DE SIRET :

ADRESSE :

Code postal : Ville :

Tel : Portable : Fax :

Email :

LIEU DE PRELEVEMENT

**Adresse du lieu où les échantillons doivent être prélevés du stock,
Acheminement des échantillons à votre charge**

Code postal : Ville :

Coordonnées des personnes à contacter pour les prélèvements (obligatoires) :

Nom Prénom :

Tél. /Port. :

PARTICIPATIONS AUX JURYS DE DEGUSTATION

Le jour de la dégustation des Eaux de vies vous sera communiqué ultérieurement

Ces dégustations se dérouleront à l'espace Alphonse Daudet à Orange soit vendredi 7 février, soit samedi 8 février en matinée.

Nom : Prénom :

Profession :

Portable : Mail :

Session : Vendredi 7 Février Samedi 8 Février

DÉJEUNER ORGANISÉ A CHATEAUNEUF-DU-PAPE LE SAMEDI 8 FÉVRIER 2025

Dégustateur au Concours	50.00 € x	Personnes =	€
Accompagnant :	65.00 € x	Personnes =	€
		TOTAL =	

Montants en euros TTC – TVA non applicable, Article 293 B du CGI

un accompagnant maximum pour un dégustateur

Réservation effectuée à réception de votre règlement au plus tard le 16 janvier 2025

Règlement par chèque à l'ordre de : « Concours des Vins à Orange » ou par virement

Toute absence signalée après le 27 janvier 2025 ne pourra prétendre à un remboursement

Intitulé du compte	ASSOC. CONCOURS DES VINS A ORANGE INSTITUT RHODANIEN 2260 ROUTE DU GRES 84100 ORANGE		
Domiciliation			
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
11306	00084	48127301215	01
IBAN	FR76 1130 6000 8448 1273 0121 501		
Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT	AGRIFRPP813		

ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement du Concours, accepte de s'y conformer et certifie que la totalité des renseignements fournis sont exacts.

Nom du signataire :

Date :/...../..... Signature et cachet de l'entreprise :

**NE PAS
AGRAFER**

FICHE D'INSCRIPTION DES EAUX DE VIE

NOM DE L'ENTREPRISE :

	DENOMINATION DE VENTE	DENOMINATION GEOGRAPHIQUE COMPLEMENTAIRE	MENTION DE VIEILLISSEMENT	N° DE LOT DE BOUTEILLES	QUANTITE (HL ou Btls)	<i>Ne Rien Inscrire</i>
1	<input type="checkbox"/> Eau de vie de Marc des CDR Ou Marc des CDR <input type="checkbox"/> Eau de vie de Vin des CDR Ou Fine des CDR		<input type="checkbox"/> Blanc / Blanche <input type="checkbox"/> Vieux / Vieille <input type="checkbox"/> Hors d'âge <input type="checkbox"/> Année de distillation :			
2	<input type="checkbox"/> Eau de vie de Marc des CDR Ou Marc des CDR <input type="checkbox"/> Eau de vie de Vin des CDR Ou Fine des CDR		<input type="checkbox"/> Blanc / Blanche <input type="checkbox"/> Vieux / Vieille <input type="checkbox"/> Hors d'âge <input type="checkbox"/> Année de distillation :			
3	<input type="checkbox"/> Eau de vie de Marc des CDR Ou Marc des CDR <input type="checkbox"/> Eau de vie de Vin des CDR Ou Fine des CDR		<input type="checkbox"/> Blanc / Blanche <input type="checkbox"/> Vieux / Vieille <input type="checkbox"/> Hors d'âge <input type="checkbox"/> Année de distillation :			
4	<input type="checkbox"/> Eau de vie de Marc des CDR Ou Marc des CDR <input type="checkbox"/> Eau de vie de Vin des CDR Ou Fine des CDR		<input type="checkbox"/> Blanc / Blanche <input type="checkbox"/> Vieux / Vieille <input type="checkbox"/> Hors d'âge <input type="checkbox"/> Année de distillation :			
5	<input type="checkbox"/> Eau de vie de Marc des CDR Ou Marc des CDR <input type="checkbox"/> Eau de vie de Vin des CDR Ou Fine des CDR		<input type="checkbox"/> Blanc / Blanche <input type="checkbox"/> Vieux / Vieille <input type="checkbox"/> Hors d'âge <input type="checkbox"/> Année de distillation :			

NE PAS AGRAFER

FICHE DE REGLEMENT

Echantillon Lot de Bouteilles : **60 €** x Echantillons = €

TOTAL = €

Montants en euros TTC – TVA non applicable, Article 293 B du CGI

Mode de règlement :

Chèque à l'ordre du Concours des Vins à Orange

Virement (RIB ci-dessous)

Souhaite recevoir une facture (envoyée par mail) :

- Nom du destinataire de la facture :

- Mail :

BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE

Titulaire du compte/Account holder

CONCOURS DES VINS A ORANGE

**2260 ROUTE DU GRES
84100 ORANGE**

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1460 7002 1500 1513 5620 278

BIC (Bank Identification Code)

CCBPFRRPPMAR

Code Banque

14607

Code Guichet

00215

N° du compte

00151356202

Clé RIB

78

Domiciliation/Paying Bank

BPMED ORANGE CLEMENCEAU